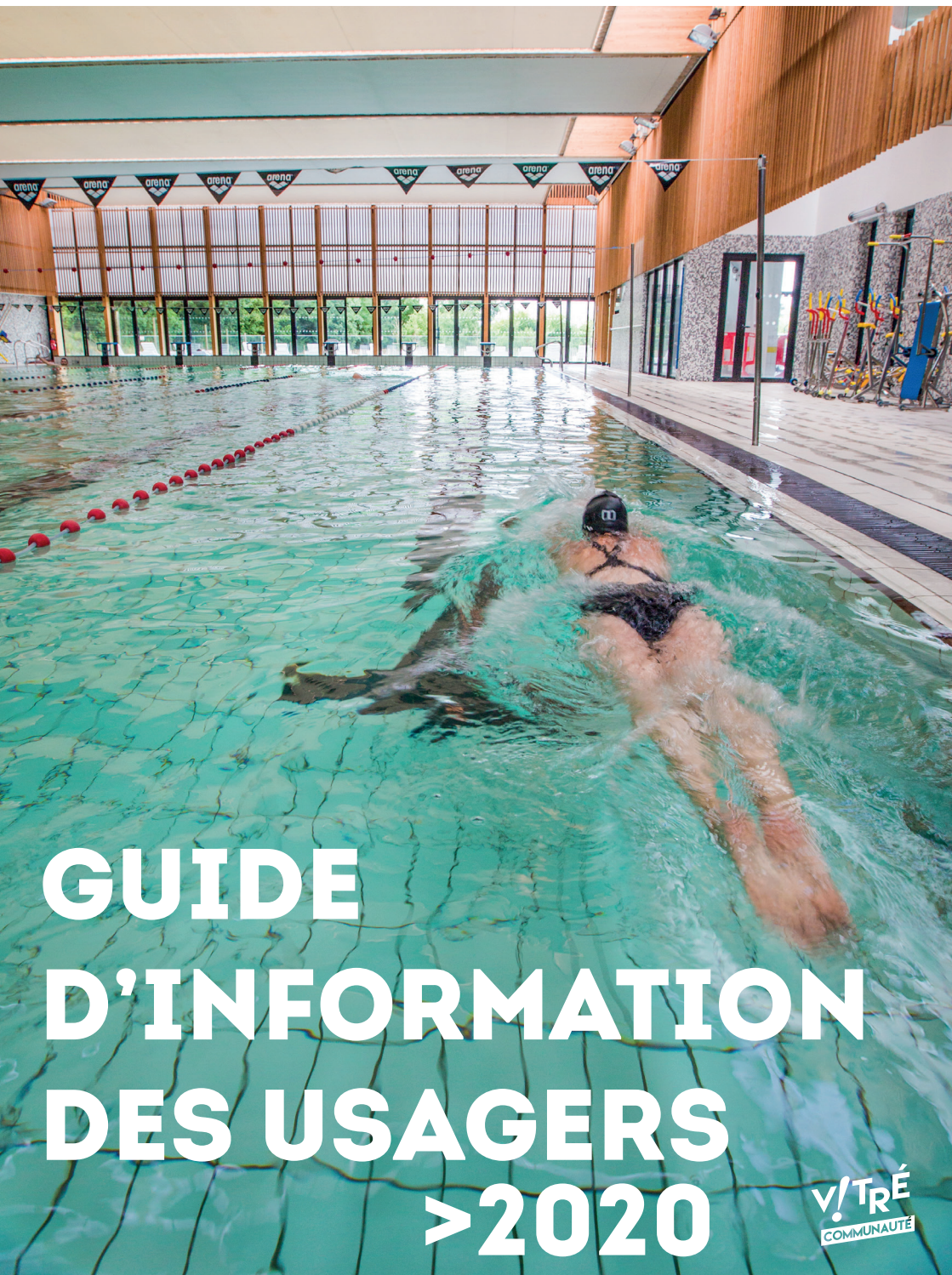


# PISCINE DU BOCAGE - VITRÉ



## GUIDE D'INFORMATION DES USAGERS >2020

# COMMENT SE COMPORTEUR À LA PISCINE DU BOCAGE POST CONFINEMENT ?

## CONTEXTE

La crise sanitaire liée à la diffusion du virus Covid-19 sur le territoire national impose des modalités de fonctionnement des équipements sportifs, particulièrement des centres aquatiques, ainsi que des comportements des usagers et des personnels d'exploitation adaptés.

Ces modalités et comportements ont été définis par les autorités sanitaires et le Ministère des sports. Ils visent à permettre la reprise de l'activité des équipements sportifs post confinement lié à l'épidémie de Covid-19. Ils précisent :

- Les gestes de protection individuelle et collective.
- Les mesures d'hygiène personnelles et collectives.
- L'organisation des usages au sein des établissements.
- Les procédures de nettoyage et de désinfection des espaces et des équipements.

Ce guide précise aux usagers les règles applicables dans ce contexte. Ces dernières peuvent évoluer en fonction des modifications apportées par le gouvernement.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### RÉFÉRENT COVID-19

Le responsable de la piscine du Bocage est désigné référent Covid-19. Il est chargé de veiller à la bonne application des mesures d'organisation du travail et d'organisation sanitaire mises en œuvre sur le centre aquatique.

### RESPONSABILITÉ ET AUTO-PRÉVENTION DES USAGERS

L'utilisateur est un acteur responsable dans la lutte contre l'épidémie du Covid-19. À ce titre, il suit les règles établies par la direction du centre aquatique. Ces règles sont précisées dans le présent guide et dans le règlement intérieur de l'établissement.

Le non-respect des règles par l'utilisateur peut entraîner son exclusion de la piscine sans remboursement ni avoir.

### VIGILANCE SANITAIRE

L'accès au centre aquatique est interdit aux personnes présentant des signes d'affection respiratoire ou d'affection digestive.

## GESTES "BARRIÈRE" ET DISTANCIATION PHYSIQUE

Chaque usager est tenu d'appliquer constamment durant son séjour dans l'établissement les gestes barrières et la distanciation physique envers les autres usagers mais aussi envers les personnels. Les accompagnants d'enfants de moins de 8 ans s'assurent que les mineurs dont ils ont la responsabilité appliquent les gestes barrières et respectent la distanciation physique.

**Le port du masque est obligatoire entre le hall d'entrée et les vestiaires.**

Il est en revanche interdit dans les espaces aquatiques.



## CONSIGNES DU PERSONNEL

La direction du centre aquatique met en œuvre toutes les mesures utiles pour garantir les meilleures conditions de pratique sportive dans le respect des mesures barrières et de distanciation physique.

Des agents de régulation sont présents à l'accueil, dans les vestiaires et les sanitaires.

Ils sont chargés de vous informer, de réguler les flux, de procéder aux opérations de désinfection et de faire respecter les règles d'utilisation.

N'hésitez pas à les solliciter.

Sur les bassins, ce sont les éducateurs qui veillent à votre sécurité et au bon respect des comportements appropriés.

Respectez strictement leurs consignes.

## PROTOCOLE DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION

La direction de la piscine du Bocage met en œuvre un protocole d'entretien et de nettoyage renforcé et spécifique conforme aux recommandations des autorités sanitaires des Agences Régionales de Santé et du Haut Conseil de la santé publique relatives à l'adaptation des mesures barrières et de la distanciation physique à mettre en œuvre pour la maîtrise de la diffusion du SARS COV-2.

| LIEUX  | PROTOCOLE  |
|--|--|
| Zone de contact manuel dans les locaux accessibles aux usagers                                     | Nettoyage et désinfection par solution norme EN 14-476 des locaux matin et le soir après la fermeture et sur demande des usagers ou en auto gestion (si désinfectant en libre-service)   |
| Espaces et locaux accessibles aux usagers  | Nettoyage et désinfection par solution norme EN 14-476 des locaux matin et le soir après la fermeture  |
| Cabines et casiers   | Nettoyage et désinfection par solution norme EN 14-476 des locaux matin et le soir après la fermeture et sur demande des usagers ou en auto gestion (si désinfectant en libre-service)   |
| Sanitaires et douches  | Nettoyage et désinfection par solution norme EN 14-476 des locaux matin et le soir après la fermeture  |
| Plages et zones autour des bassins, échelles, toboggan, Pentagliss, plongeoir et plage aqualudique | Nettoyage et désinfection par solution norme EN 14-476 matin et le soir après la fermeture   |
| Matériels pédagogiques et de prêt  | Désinfection après chaque utilisation par solution norme EN 14-476   |
| Infirmierie et matériel de soin  | Nettoyage et désinfection par solution norme EN 14-476 matin et le soir après la fermeture et après chaque utilisation   |
| Poubelles, distributeurs de savon, de gel hydroalcoolique  | Nettoyage et désinfection par solution norme EN 14-476 des locaux matin et le soir après la fermeture et sur demande des usagers ou en auto gestion (si désinfectant en libre-service). Enlèvement des sacs toutes les 2 heures. |

## ORGANISATION DES ACCÈS ET CIRCULATIONS DANS LA PISCINE



La direction de la piscine du Bocage met en œuvre des sens de circulation et des procédures d'usage.

Ces mesures visent à garantir la sécurité sanitaire des usagers et des personnels d'exploitation.

Les sens de circulation, les espaces d'attentes et de distanciation physique sont matérialisés par des des marquages aux murs ou au sol.

# PLANNING D'OUVERTURE, ORGANISATION DES ACCÈS

## ROTATIONS

Des appels visant à inciter les usagers à évacuer en partie les bassins pourront être émis au moins trente minutes avant la fermeture des bassins. Cette disposition vise à limiter l'affluence dans les douches et vestiaires et ainsi faciliter le respect des distanciations.

La direction de la piscine du Bocage met en œuvre des sens de circulation et des procédures d'usage.

Ces mesures visent à garantir la sécurité sanitaire des usagers et des personnels d'exploitation.

Les sens de circulation, les espaces d'attentes et de distanciation physique sont matérialisés par des marquages aux murs ou au sol.

## Les horaires d'ouverture

|   |                                 |
|---|---------------------------------|
| ● | Lundi : 11h-14h                 |
| ● | Mardi : 15h-22h                 |
| ● | Mercredi : 11h-16h30            |
| ● | Jeudi : 11h-14h                 |
| ● | Vendredi : 11h-14h et 16h30-20h |
| ● | Samedi : 14h30 et 18h           |
| ● | Dimanche : 9h-13h et 15h-18h    |

## AVANT D'ENTRER DANS LA PISCINE

- Désinfecter vos équipements personnels de natation (planches, palmes...).
- Ne prenez pas de bouées, des jouets, d'équipements de sécurité pour les enfants. Des équipements de sécurité (brassard en mousse) sont à votre disposition au niveau des bassins sur simple demande auprès des personnels de surveillance.
- Limitez au strict nécessaire vos effets personnels.
- Évitez de porter des bijoux.
- Le port du masque est obligatoire entre le hall d'entrée et les vestiaires.

## DANS LE HALL D'ACCUEIL

- Désinfectez-vous les mains avec une solution hydro alcoolique mise à votre disposition à l'entrée du hall d'accueil.
- Respectez la distanciation physique dans le hall d'accueil et le balisage de la file d'attente.
- Présentez-vous seul à la banque d'accueil.
- Préférez un mode de paiement sans contact.
- Le port du masque est obligatoire entre le hall d'entrée et les vestiaires.

# USAGES DANS LE CENTRE AQUATIQUE

## DANS LA ZONE DE DÉCHAUSSAGE

- Utilisez les zones de déchaussage balisées
- Ne stationnez pas dans la zone de déchaussage

## DANS LES VESTIAIRES

- Attendez l'autorisation d'accès des agents de régulation
- Utilisez une cabine de change par personne (sauf les adultes accompagnant des jeunes enfants)
- Limitez le temps de change au strict nécessaire (15 minutes maximum)
- Utilisez un casier par personne (sauf les adultes accompagnés de jeunes enfants)
- Limitez vos effets personnels sur les basins, préférez les laisser dans le casier
- Jetez votre masque à usage unique dans les poubelles avant d'accéder aux douches ou conservez votre masque réutilisable dans le casier
- Ne stationnez pas dans les vestiaires

## DANS LES SANITAIRES ET LES DOUCHES

- Attendez l'autorisation d'accès des agents de régulation
- Prenez une douche savonneuse y compris les cheveux (sauf si port du bonnet de bain)
- Attachez-vous les cheveux s'ils sont longs ou mettez un bonnet de bain

## DANS LE HALL DES BASSINS

- Respectez la distanciation physique minimale de 1 m sur les plages et dans les bassins
- Respectez strictement les règles de nage dans les bassins de nage : serrer à droite de la ligne, éviter de doubler, limiter les arrêts en bout de ligne, respecter les vitesses de nages de chaque ligne...
- Ne vous regroupez pas sur les plages et autour des bassins
- La piscine ne met pas d'équipement pédagogique à disposition.

## APRÈS LA BAIGNADE

- Évitez les rassemblement de plus de deux personnes dans la halle des bassins
- Regagnez les vestiaires au plus tard à l'appel de la couleur de votre bracelet ou des non porteurs de bracelet
- Utilisez une cabine de change par personne (sauf les adultes accompagnés de jeunes enfants)
- Limitez le temps de change (15 minutes maximum)
- Ne stationnez pas dans les vestiaires ou la zone de rechaussage
- Et sortez par l'espace groupe
- Portez un masque des vestiaires jusqu'à la sortie de l'établissement.

- Le bain bouillonnant Adultes : respectez le nombre maximum de 3 personnes dans le bain bouillonnant et 10 minutes maximum pour en permettre l'accès au plus grand nombre
- Les saunas et hammams : respectez le nombre de personnes autorisées dans l'espace bien-être (maximum 16 personnes) dont :  
7 dans le hammam, 3 dans chacun des saunas.
- Le bassin d'hydrothérapie : fermé
- Les toboggans, pentagliss, plage aquatique et pataugeoire peuvent faire l'objet d'une fermeture temporaire sur décision de la direction.



# PISCINE DU BOCAGE

**Chemin du Feil - 35500 Vitré**

**Tel. 02 23 55 16 20**

**[piscine.bocage@vitrecommunaute.org](mailto:piscine.bocage@vitrecommunaute.org)**

**VITRÉ**  
COMMUNAUTÉ